

---

**S É N A T**

---

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE 1964-1965

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES CULTURELLES**

**Mercredi 4 novembre 1964.** — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — *Au cours d'une première séance, la commission a confirmé le mandat donné à M. Bordeneuve pour la représenter à la Conférence des Parlementaires de l'O. T. A. N. pour la session 1964-1965.*

Puis elle a désigné ses rapporteurs pour avis sur le projet de loi de finances pour 1965 :

- M. Fruh ..... Arts et Lettres.
- M. Lamousse ..... Cinéma. — Théâtres nationaux.
- M. Cornu ..... Monuments historiques.
- M. Delpuech ..... Affaires étrangères. — Relations culturelles.
- M. Pauly ..... Education nationale.
- M. Noury ..... Jeunesse et Sports.
- M. Fleury ..... Information. — O. R. T. F.

M. Lamousse a immédiatement présenté son avis sur les théâtres nationaux et le cinéma. Ses conclusions sont demeurées semblables à celles des années précédentes.

Les théâtres nationaux fonctionnent de manière satisfaisante sauf l'Opéra-Comique dont la situation reste un sujet de préoccupation. Il faut aussi regretter que les théâtres nationaux lyriques ou dramatiques soient exclusivement des théâtres parisiens. Il serait souhaitable de développer l'action culturelle en province soit par l'installation de nouveaux théâtres, soit par l'envoi de tournées plus nombreuses. Enfin, la modicité des crédits alloués ne permet pas un renouvellement satisfaisant du répertoire et une rémunération suffisante des artistes.

La crise que traverse le cinéma demeure aiguë. La fréquentation des salles a encore diminué. Il faudrait pour y porter remède améliorer ses rapports avec la télévision. La fiscalité qui le grève est la plus lourde d'Europe. Il serait souhaitable d'alléger cette fiscalité à condition toutefois que les ressources communales ne soient pas atteintes.

Les conclusions de M. Lamousse ont été adoptées, sous réserve de l'adoption du texte par l'Assemblée Nationale.

*Au cours d'une deuxième séance* tenue l'après-midi, la commission a entendu M. Habib-Deloncle, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et M. Jean Basdevant, Directeur général des Affaires culturelles et techniques, sur les crédits affectés pour 1965 à l'action culturelle et de coopération technique.

Le secrétaire d'Etat a exposé les principes retenus dans le deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle. Il a souligné, en particulier, que notre action devait tendre à la formation de professeurs plutôt qu'à la mise à la disposition des gouvernements étrangers d'experts. Il s'agit par nous de former les cadres administratifs et les cadres scientifiques et techniques des pays que nous avons choisi d'aider, pays de culture française d'abord, pays d'Amérique latine ensuite, pays ayant autrefois subi une forte influence française, comme l'Egypte et l'Ethiopie, et qui semblent désireux d'en bénéficier à nouveau, pays européens, enfin, attirés par notre culture, qu'il s'agisse de l'Espagne et de la Grèce ou de pays de l'Europe de l'Est, comme la Roumanie.

En ce qui concerne la coopération technique, le secrétaire d'Etat a rappelé les conclusions du rapport Jeanneney dont les options géographiques sont celles qui ont été retenues pour l'expansion culturelle.

M. Basdevant a ensuite développé et précisé les différents points traités par le secrétaire d'Etat. Il a, en particulier, noté que les nécessités de l'équilibre financier n'avaient pas permis de retenir toutes les prévisions financières du deuxième plan

d'expansion culturelle. Les dotations budgétaires représentent environ 86 p. 100 des prévisions de ce plan, certains secteurs, cependant, étant favorisés tels celui de la rémunération des professeurs (99 p. 100) et celui des bourses universitaires (95 p. 100). Il a précisé que le total des crédits affectés à l'action culturelle et à la coopération technique, y compris les crédits d'investissements, se montait en 1964 à 435 millions de francs. En 1965, le montant de ces crédits est de 503 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 15,6 p. 100. Toutefois, si l'on tient compte d'un transfert de 12.400.000 F, l'augmentation réelle est un peu inférieure à 20 p. 100.

M. Basdevant a répondu ensuite aux questions que lui ont posées MM. Delpuech, Mont, Chauvin, de Bagneux, Lamousse et Vérillon. Il a, en particulier, précisé que notre action vers les pays francophones et les pays d'Amérique latine ne devait pas exclure des efforts sérieux en vue de développer les échanges avec les pays de l'Est, et notamment avec l'U. R. S. S., dans toute la mesure où ces échanges pouvaient être équilibrés. Il est certain que depuis quelque temps un climat de détente facilite notre action. En janvier, des négociations seront menées à Moscou en vue de l'établissement d'un protocole valable pour deux années.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 4 novembre 1964.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président, et de M. Henri Cornat, vice-président.* — La commission a procédé, en premier lieu, à l'examen du rapport pour avis de M. de Villoutreys sur le *budget du Ministère de l'Industrie*. Le rapporteur a souligné tout d'abord la lenteur de la réorganisation du service des instruments de mesure, tant en ce qui concerne le statut du personnel que le regroupement des services centraux dans un immeuble unique ; il a estimé que le Ministère de l'Industrie n'était pas intervenu, en la matière, avec toute la vigueur désirable.

Abordant le secteur énergétique, M. de Villoutreys, après avoir rappelé le rôle du Secrétariat général de l'énergie, a traité de la situation du charbon, tant en ce qui concerne la production et les importations que la consommation. Le plan d'adaptation des Charbonnages de France s'accomplit normalement puisque la production doit atteindre 54 millions de tonnes en 1964 et que l'objectif de 1965 est de 53 millions de tonnes. Quant aux objectifs de production pour 1970, ils n'ont pas encore été déterminés, mais la « table ronde » des charbonnages a proposé au Gouvernement qu'ils soient fixés entre 47,5 et

52,5 millions de tonnes. Par ailleurs, la situation financière des Charbonnages de France se dégradera en 1965 et nécessitera une subvention de l'Etat de 625 millions de francs (contre 475 millions en 1964). Enfin, le rapporteur a exprimé ses réserves sur l'intervention des charbonnages dans la pétrochimie.

Quant à l'électricité, en raison de l'accroissement rapide de la consommation (doublement en neuf ans), les investissements annuels d'électricité de France représentent le chiffre considérable de 60 p. 100 du chiffre d'affaires et posent un délicat problème de financement, lié à celui de la tarification.

Une situation analogue se présente pour Gaz de France, le prix de vente du gaz ayant été abaissé de 5 p. 100 de 1959 à 1963 tandis que le coût de la vie augmentait de 25 p. 100. Le compte d'exploitation de Gaz de France est ainsi devenu déficitaire au moment où les investissements de cette entreprise s'accroissent en raison du développement de l'activité de cette entreprise, ce qui rend les problèmes de financement difficiles à résoudre. Dans le secteur pétrolier, la production de la zone franc atteindra 30 millions de tonnes en 1964, en face d'une consommation française voisine de 45 millions de tonnes, mais la diversification des sources d'approvisionnement est poursuivie notamment sous l'influence du B. R. P. A ce propos, le rapporteur s'est élevé contre l'accroissement du prélèvement du budget général sur le fonds de soutien aux hydrocarbures qui atteint 201 millions de francs en 1965. Ce prélèvement réduira l'action entreprise dans le domaine pétrolier, notamment en matière de recherche et de prospection.

Le rapporteur a, ensuite, évoqué le développement de la capacité de raffinage, la politique française d'importation des produits pétroliers et le recours de la T. R. A. P. A. L. contre le Gouvernement algérien.

Puis, M. de Villoutreys a traité des difficultés du secteur automobile et de la politique du Gouvernement à l'égard de l'artisanat. Enfin, il a signalé que la situation financière du Bureau de recherches géologiques et minières serait aussi difficile en 1965 qu'en 1964.

Après une discussion, à laquelle ont participé notamment MM. Champleboux, Beaujannot et le président, la commission a émis un avis favorable au rapport de M. de Villoutreys, qui concluait à l'adoption des crédits du budget du Ministère de l'Industrie, mais au rejet de l'article 19 du projet de loi de finances relatif au prélèvement exceptionnel du budget général sur le fonds de soutien aux hydrocarbures.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de M. Champleboux, sur les *crédits consacrés à l'énergie atomique*

dans le budget des services généraux du Premier ministre. Le rapporteur a souligné, en premier lieu, que la production de minerai d'uranium lui semblait inférieure en 1964 à celle de 1963, vraisemblablement pour des raisons budgétaires. De même, les recherches minières qui se développent dans l'Hérault, en raison des gisements intéressants découverts, et qui ont concerné également la région de Châtelguyon, semblent avoir été freinées pour les mêmes raisons financières. A ce propos, le rapporteur a estimé qu'il serait bon de poursuivre les recherches minières dans les pays étrangers qui sont disposés à fournir à la France du minerai d'uranium.

M. Champleboux a évoqué l'activité des centres nucléaires de Saclay, Fontenay-aux-Roses, Grenoble et Cadarache. Quant à l'usine de Pierrelatte, l'uranium enrichi qu'elle doit produire sera uniquement utilisé pour des besoins militaires et aucunement pour des besoins civils. Le prix de revient de l'uranium enrichi qui doit être pris en considération dans les usages pacifiques ne deviendrait d'ailleurs intéressant que dans des usines de capacité très importante, analogues à celles qui existent aux Etats-Unis et qui peuvent traiter une production dix fois supérieure à la production française. Il est vraisemblable qu'une usine de production d'uranium enrichi destiné à ces usages et qui serait quatre fois plus importante que celle de Pierrelatte, devrait être entreprise sur le plan européen.

Puis, le rapporteur a évoqué l'état d'avancement des travaux de l'usine de traitement de plutonium de la Hague, qui doit être mise en service au printemps 1966 et sera financée, à concurrence de 50 p. 100 par des crédits civils et de 50 p. 100 par des crédits militaires. La capacité de cette usine serait suffisante pour traiter l'uranium irradié des centrales nucléaires de Chinon. Quant à la production nucléaire d'énergie électrique, elle est fournie par E. D. F. 1, qui a été couplée au réseau le 14 juin 1963, et doit être accrue en 1965 par la production d'E. D. F. 2 qui a divergé le 17 août 1964 et dont la montée en puissance aura lieu dans les premiers mois de 1965 ; E. D. F. 3 doit diverger fin 1965 et la mise en service d'E. D. F. 4 est prévue pour 1968. Par contre, les travaux concernant la centrale E. L. 4 des Monts d'Arrée sont en retard sur les prévisions. Enfin, le site d'implantation d'E. D. F. 5 a été fixé à Saint-Vulbas, dans l'Ain.

M. Champleboux a également évoqué la récente conférence de Genève sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et a demandé à la commission — tout en regrettant que les crédits de paiement de 1965 n'aient été que très faiblement augmentés —

de ne pas s'opposer à l'adoption des chapitres du budget des services généraux du Premier ministre concernant l'énergie atomique.

Après un échange de vues auquel ont participé notamment M. Beaujannot et le président, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur.

Poursuivant sa séance dans l'après-midi, la commission a examiné, sur le rapport de M. Jager, les chapitres du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques (services financiers), relatifs à la *statistique et au commerce intérieur et extérieur*. Après avoir rapidement retracé l'évolution des crédits, en faible augmentation, le rapporteur a évoqué le recensement démographique et industriel (en exploitation), le recensement des transports (en cours) et le recensement de la distribution prévu pour 1967. Abordant les problèmes de commerce intérieur, M. Jager a traité successivement de la commission des comptes commerciaux de la nation, de la distribution commerciale (développement du libre-service, des supermarchés, des coopératives, de la vente par correspondance, équipement des grands ensembles, création de marchés d'intérêt national), des travaux des assises nationales du commerce (extension de la T. V. A. au stade du détail, élévation des plafonds des prêts à long terme), de l'enseignement commercial et de l'assistance technique au commerce (175 assistants du commerce formés en 1964), des méthodes de gestion du commerce, de l'enseignement commercial, des organisations de consommateurs et du Téléx-Consommateurs, dont l'utilité a paru limitée à un certain nombre de membres de la commission.

Puis le rapporteur a considéré l'évolution des prix tant en ce qui concerne l'amélioration des indices que leur évolution depuis septembre 1963. L'indice des 179 articles a vieilli et le Gouvernement songe à le remplacer. Quant à l'indice des 259 articles, il a augmenté de 2,5 p. 100 de septembre 1963 à septembre 1964, une accélération s'étant produite de juin à septembre 1964; le plan de stabilisation n'a qu'imparfaitement réussi et d'assez nombreuses dérogations ont été accordées, tandis que le prix des repas dans les restaurants augmentait de 8 p. 100 durant l'année même de stabilisation. Plus d'un million de contrôles ont été effectués depuis un an et 28.000 procès-verbaux dressés.

M. Jager a ensuite traité des échanges extérieurs et indiqué, en premier lieu, que le solde de la balance commerciale de la France avait continué à se dégrader durant les huit premiers mois de 1964, les importations de l'étranger n'étant couvertes par les exportations correspondantes qu'à concurrence de 83 p. 100, le pourcentage étant de 91 p. 100 avec les pays de

la zone franc. La situation des échanges est particulièrement mauvaise avec les U. S. A., la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne. Les récentes décisions prises par le Gouvernement britannique aggraveront cette situation, notamment pour l'exportation des vins et spiritueux, des produits chimiques et des biens d'équipement.

Puis M. Jager a étudié l'accord franco-soviétique signé à Paris le 30 octobre 1964, qui se caractérise essentiellement par un développement considérable de la vente des biens d'équipement à l'Union soviétique et par un nouveau mode de financement concernant ces ventes.

Après les observations de M. Coutrot (réaction des commerçants indépendants en face des libre-service, absence de concurrence réelle entre les « grands » du commerce intégré pour l'équipement commercial des grands ensembles, financement des marchés d'intérêt national pour lesquels les crédits publics sont maintenant réduits, efficacité de l'enseignement commercial, utilité du Télec-Consommateurs), et de M. Pelleray (exportations de blé), la commission a adopté les conclusions favorables de M. Jager.

Enfin la commission a examiné, sur le rapport de M. Filippi, le *budget du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité*.

Après avoir souligné la modicité de l'accroissement des crédits de ce commissariat, M. Filippi a rappelé les subventions accordées au C. R. E. D. O. C. et au développement de la productivité. Le projet de loi de finances comporte, à ce propos, un article 68 qui prévoit la fusion, dans un établissement public à caractère industriel et commercial, du service de la productivité du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité et de l'Association française pour l'accroissement de la productivité (A. F. A. P.). Le rapporteur s'est déclaré favorable à cette fusion, tout en demandant au Gouvernement de développer les actions de productivité qui sont à la base du développement économique.

M. Filippi a ensuite traité de l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan et souligné que la consommation et les investissements des entreprises agricoles, industrielles et commerciales avaient évolué à l'inverse de ce qui était prévu, les investissements s'étant situés à un niveau inférieur et la consommation à un niveau supérieur aux prévisions du Plan.

Quant à la consommation des administrations, elle a également été supérieure aux prévisions, en ce qui concerne notamment les achats militaires et l'entretien des routes. Par ailleurs, les prévisions du Plan ont été fortement infirmées en ce qui

concerne le commerce extérieur avec l'étranger, le taux d'accroissement des importations ayant été, pour les trois premières années du IV<sup>e</sup> Plan, de 60,8 p. 100 contre une prévision de 17,9 et celui des exportations de 34,5 p. 100 au lieu de 18,8.

Le rapporteur a ensuite analysé les causes des écarts entre les prévisions et les réalisations du IV<sup>e</sup> Plan et évoqué le financement des investissements et l'avenir de la planification.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur, favorables au vote des crédits du budget du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

**Jeudi 5 novembre 1964.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président, et de M. Paul Mistral, vice-président.* — La commission a entendu l'avis présenté par M. Billiemaz sur les dispositions de la loi de finances pour 1965 concernant la S. N. C. F. et la R. A. T. P.

En ce qui concerne la S. N. C. F., le rapporteur a souligné en particulier le déficit croissant de nos chemins de fer, l'insuffisance de notre parc de wagons et les distorsions tarifaires existant dans le cadre du Marché commun.

M. Mistral a, pour sa part, déploré la modicité des dotations relatives à la modernisation des gares.

Parlant ensuite de la R. A. T. P., M. Billiemaz a insisté sur la nécessité d'améliorer notre réseau souterrain et regretté le blocage des tarifs qui revient à faire payer une partie du déficit de la R. A. T. P. par les habitants des grandes villes de province ne bénéficiant pas de tarifs aussi avantageux.

M. Coutrot a souligné, à ce sujet, que la R. A. T. P. supporte des charges importantes du fait des réductions qui sont consenties à certaines catégories d'usagers et indiqué, par ailleurs, l'insuffisance des transports dans l'agglomération parisienne.

Sous réserve de ces observations, la commission a adopté les conclusions favorables de M. Billiemaz.

M. Bouquerel a présenté ensuite son avis sur les dispositions du budget concernant les *routes et la navigation intérieure*.

Après avoir déploré l'insuffisance des crédits d'entretien routiers, le rapporteur a souligné le caractère particulièrement dangereux des routes à trois voies et MM. Boucher et Coutrot sont intervenus dans le même sens.

Au sujet de la voirie locale, M. Bouquerel, après avoir souligné la réduction des dotations accordées aux routes départementales et communales dans le cadre du Fonds routier, a proposé à la commission de demander au rapporteur des comptes spéciaux du Trésor d'insister tout particulièrement sur ce point.

Le rapporteur a, de plus, souligné la nécessité de moderniser un certain nombre de routes appelées à jouer un rôle d'apport



important en raison de l'ouverture de nouvelles autoroutes et de procéder, dans cet objet, au reclassement de nombreuses voies.

Sont également intervenus dans la discussion : M. Brun, pour demander si les crédits prévus par le IV<sup>e</sup> Plan seront bien accordés ; M. Champleboux, pour regretter l'insuffisance des dotations du Fonds routier pour le réseau secondaire et contester leur répartition ; M. Coutrot, pour insister sur la construction prioritaire d'autoroutes de dégagement ; MM. Brun et Cornat, pour regretter l'effort insuffisant consenti pour la voirie locale ; enfin, M. Mistral, pour s'inquiéter de l'absence de crédits relatifs aux travaux exceptionnels.

Au sujet des voies navigables, M. Bouquerel a souligné également l'insuffisance des crédits d'entretien et donné des précisions sur les grandes réalisations en cours (canal du Nord et liaison Dunkerque—Valenciennes) ou envisagées (Seine—Est, mer du Nord—Méditerranée).

Sous réserve de ces observations et en particulier de celles qui seront transmises à la Commission des Finances concernant les tranches locales du Fonds routier, la commission a adopté les conclusions favorables de M. Bouquerel.

Après une suspension de séance, la commission a poursuivi ses travaux et a entendu, au cours de l'après-midi, le rapport pour avis de M. Suran sur les *crédits du Ministère de la Construction*.

Dans la première partie de son exposé, le rapporteur a fait un bilan sommaire de la politique du logement et a souligné que si le rythme de la construction avait progressé depuis dix ans, il restait nettement insuffisant pour satisfaire les demandes. En effet, la résorption de la crise de pénurie, liée aux données démographiques de la crise de surpeuplement et de la crise de vétusté de notre habitat, exige — selon le rapporteur — la construction de 4.500.000 logements au cours des dix années 1963-1972.

La seconde partie de l'exposé de M. Suran a été consacrée à l'examen du financement de la construction dans le cadre de la loi de finances pour 1965. Après un rappel des grandes lignes de la réforme des conditions d'attribution des primes et des prêts, le rapporteur a envisagé successivement le financement des H. L. M. pour lesquelles un crédit de programme de 3.350 millions de francs — au titre des prêts — et un programme spécial d'emprunts de 430 millions sont prévus, le financement des H. L. M., le financement de la construction par le système des primes et des prêts ainsi que la situation actuelle du financement de l'habitat rural.

Après avoir exposé, au cours de la troisième partie de son rapport, les programmes envisagés en matière d'urbanisme (financement des études d'urbanisme, aménagement des lotissements défectueux, îlots d'habitation, aménagement des parcs et des jardins publics...), le rapporteur a conclu que, compte tenu de l'ampleur des besoins, la politique de construction devait devenir « la grande affaire » du V<sup>e</sup> Plan. Il sera particulièrement difficile de passer de 360.000 logements — résultat actuel — à 470.000 logements construits ou mis en chantier, objectif du V<sup>e</sup> Plan, sans une révision fondamentale de notre politique de l'habitat ; cette révision doit concerner tout spécialement les mécanismes de financement et les problèmes fonciers.

Après les interventions de MM. David, Lebreton, Coutrot, Brégégère et Mistral, la commission a adopté les conclusions favorables du rapport présenté par M. Suran.

La commission a enfin abordé l'examen du rapport sur *l'aménagement du territoire*, présenté par M. Suran. Le rapporteur a tout d'abord rappelé que depuis plusieurs années, la commission s'est attachée, lors de chaque débat budgétaire, à l'étude des divers problèmes de l'aménagement du territoire. Pour 1965, M. Suran a consacré son rapport à l'étude de la politique d'aménagement du territoire, dans le cadre de la loi de finances et dans le cadre de la planification.

A propos de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire dans le cadre de la loi de finances, le rapporteur a examiné successivement les conditions et les résultats de l'expansion industrielle régionale, le rôle du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, et a tout particulièrement insisté sur l'intérêt que présente pour le Sénat l'annexe du budget portant régionalisation des crédits d'équipement.

Enfin, le rapporteur a abordé l'étude de l'aménagement du territoire dans le cadre de l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan et dans les perspectives du V<sup>e</sup> Plan.

Après les interventions de MM. David et Coutrot, la commission a donné un avis favorable au rapport de M. Suran.

#### AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 4 novembre 1964.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission, réunie pour procéder à l'examen préliminaire du budget militaire, a d'abord entendu un exposé introductif de son président sur les grandes lignes de ce budget ;

puis chacun des rapporteurs pour avis a présenté un avant-rapport sur la section dont il a la charge.

M. Ménard, pour la section Air, a souligné que l'événement important pour l'année budgétaire 1965 est la mise en escadre des Mirage IV porteurs de la bombe A. La déflation des effectifs risque de poser de graves problèmes au commandement. Il s'agit d'un budget de transition à la charnière entre la première et la deuxième loi-programme.

L'exposé de M. Ménard a donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part notamment MM. Soufflet, Le Sassier-Boisauné, de Chevigny et Péridier.

M. le général Ganeval, pour la section commune, a ensuite indiqué que la plus grande partie des majorations de crédits va à la force de frappe, dont on peut estimer les dépenses pour 1965 à 5,5 milliards de francs. Au chapitre des recherches, les crédits pour l'atome sont en baisse, en légère hausse pour les engins et en forte hausse pour le centre d'essais du Pacifique. Le rapporteur a également présenté quelques remarques sur la diminution des effectifs de la gendarmerie et sur l'absence de mesures nouvelles concernant l'amélioration de la condition militaire.

MM. Monteil, de Chevigny, Carcassonne, Benoist, Soufflet et Boin ont ensuite demandé des précisions au rapporteur.

M. de Chevigny, pour la section Forces terrestres, a exposé que, pour la première fois, l'équilibre était réalisé entre les crédits de fonctionnement et les crédits d'équipement grâce surtout à une nouvelle diminution des effectifs. Il a souligné la gravité de l'impasse actuelle caractérisée par un accroissement des crédits pour la force nucléaire stratégique qui n'est pas encore opérationnelle et la diminution corrélative des moyens de la force classique qui ne pourrait plus que difficilement assurer sa mission contre un agresseur agissant avec des moyens conventionnels.

M. Monteil, rapporteur de la section Marine, a constaté, malgré une augmentation sensible des crédits « marine », un affaiblissement de la force classique de l'armée de mer, tandis que son remplacement est compromis à terme ; la plus grande partie des augmentations porte en effet sur, d'une part, les crédits d'entretien de la flotte en raison de la tâche qui lui est confiée dans le Pacifique et, d'autre part, la mise en place de la force stratégique basée sur les sous-marins atomiques. Le repli sur l'hexagone en même temps que la volonté de mener une politique mondiale rendent nécessaire la constitution d'une flotte logistique moderne et adaptée.

Les conclusions des rapporteurs pour avis ont été adoptées par la commission.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 4 novembre 1964.** — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — *Au cours d'une première séance, la commission a, sur le rapport de M. Plait, examiné le budget de la Santé publique pour 1965.*

Le rapporteur a repris, en les complétant par les indications supplémentaires qu'il a pu recueillir, les principales questions traitées au cours de la précédente séance.

M. Henriet a attiré l'attention de la commission sur les problèmes soulevés par l'organisation d'un Institut européen du cerveau et annoncé son intention de déposer une proposition de loi sur ce sujet.

MM. Audy et Romaine ont demandé que la commission insiste particulièrement sur le caractère trop souvent inhumain du placement en hospices et maisons de retraites des personnes âgées.

Mme Cardot a évoqué les conséquences de la sclérose en plaque et M. Menu le problème des travailleuses familiales.

M. Messaud a insisté sur les points suivants : lutte contre le bruit ; application des conclusions du rapport « Laroque » ; reclassement des handicapés et nécessité pour l'Etat de donner l'exemple.

M. Fournier interviendra sur le personnel soignant et manipulateur.

M. Bossus déplorera la misère des hôpitaux de Paris et l'insuffisance globale du budget de la Santé.

M. Le Basser traitera le problème des foyers de jeunes travailleurs.

A l'issue de ces délibérations, la commission a adopté les conclusions et observations de son rapporteur.

M. Dulin a ensuite présenté son avis sur le *budget annexe des prestations sociales agricoles*, qui appelle les remarques suivantes :

— majoration très sensible (environ + 15 p. 100) des cotisations, compensant l'augmentation des prestations maladie.

M. Dulin a signalé que malgré les engagements pris par le Gouvernement devant le Sénat, la taxe sur les corps gras alimentaires n'a encore pas été recouvrée cette année ; il a proposé à la commission d'en majorer le taux de 20 p. 100 pour éviter la majoration prévue des cotisations individuelles (art. 1123-1, 1003-8 du Code rural).

M. Soudant a demandé au rapporteur d'insister sur la nécessité de mettre les agriculteurs en mesure de faire face aux charges qui sont les leurs.

M. Menu a annoncé que son groupe s'opposerait à l'adoption des crédits du B. A. P. S. A. pour protester contre la nouvelle majoration des cotisations.

M. Dutoit a déclaré que son groupe prendrait la même position pour manifester son complet désaccord sur le financement des prestations de vieillesse et de maladie agricoles.

MM. Soudant et Dulin ont contesté les déclarations du Gouvernement sur la répartition des charges sociales agricoles entre l'Etat et la profession.

En conclusion de ce débat, la commission, unanime, a adopté un amendement de son rapporteur tendant à rédiger comme suit l'article 53 du projet de loi de finances :

« I. — Les taux de la taxe sur les corps gras alimentaires fixés par le paragraphe II de l'article 8 de la loi de finances pour 1963 sont majorés de 20 p. 100. »

L'adoption de cet amendement a conduit la commission à demander la suppression de la majoration de 14.300.000 F prévue au titre des cotisations individuelles (ligne 2 des recettes).

La commission a également décidé de demander au Gouvernement des explications sur le recouvrement de la taxe sur les produits forestiers en ce qui concerne les bois importés.

*Au cours d'une seconde séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a désigné M. Méric comme délégué à la Conférence de l'O. T. A. N. pour l'année 1964-1965.

Puis, sur rapport de M. Lagrange, elle a examiné les crédits du *Ministère du Travail et de la Sécurité sociale* pour l'exercice 1965. Se référant à l'audition, au cours de la réunion du 28 octobre, de M. Grandval, Ministre du Travail, et au débat qui a suivi, le rapporteur pour avis a donné connaissance des problèmes qu'il envisage de traiter dans son rapport.

Différents commissaires, et notamment MM. Audy, Méric, Brayard, Dutoit et Romaine ont signalé les questions auxquelles ils souhaitent que le Gouvernement apporte une réponse, soit après leurs propres interventions, soit sur la demande du rapporteur pour avis.

La commission, unanime, a approuvé les observations et conclusions qui constitueront l'avis de la commission.

Sur le rapport de Mme Cardot, la commission a ensuite examiné les *crédits des anciens combattants*. Mme Cardot s'est, comme les précédents rapporteurs, référée à la récente audition du

ministre, M. Sainteny, et au débat qui a suivi, pour évoquer les principaux problèmes soulevés par la loi de finances ou à l'occasion de sa discussion.

Après ce large échange de vues, la commission a adopté un amendement tendant à la suppression de l'article additionnel après l'article 55 du projet de loi de finances, voté par l'Assemblée Nationale sur la proposition de M. Beauguitte.

MM. Darou et Fournier ont ensuite donné connaissance des amendements qu'ils se proposent de déposer pour :

- rendre intégrale l'application de la règle du rapport constant ;
- assurer le respect de l'article 55 de la loi de finances pour 1962 ;
- attribuer la carte du combattant à certains anciens d'Algérie ;
- lever les forclusions applicables aux demandes formulées pour l'application du code ;
- faire du 8 mai une fête légale, jour chômé et payé.

L'avis de Mme Cardot a été adopté.

#### FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 3 novembre 1964.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président.* — M. Armengaud, rapporteur spécial, a présenté à la commission son rapport sur le *budget des Rapatriés*, ce budget étant, pour 1965, en réduction de près de 30 p. 100 sur 1964. Cette réduction est la conséquence de l'amointrissement de la tâche des services, par suite du ralentissement du rythme des rapatriements, et du reclassement progressif des rapatriés. La suppression du poste du ministre est venue concrétiser la réduction de ces tâches. Concernant les dépenses de fonctionnement, les mesures nouvelles sont liées à la suppression du ministère et à la réduction des moyens des services ; la plus grande part des abattements porte sur les interventions publiques, les prestations d'accueil et de reclassement étant en forte régression par suite de la diminution prévue du nombre des bénéficiaires.

Un seul chapitre des dépenses en capital comporte une dotation relative à l'aide au logement pour la remise en état d'immeubles d'habitation, les opérations de primes à la construction étant transférées au budget du Ministère de la Construction, ainsi que les dotations en matière d'H. L. M. ; les subventions

pour la réalisation d'équipements nécessaires à la formation professionnelle des rapatriés sont, elles, transférées au budget du Ministère du Travail.

Après que le rapporteur ait exposé l'orientation présente de la politique du rapatriement, sont intervenus M. Driant sur le remboursement des prêts consentis aux rapatriés et M. Alex Roubert, président, sur le service des emprunts souscrits en Algérie avant l'indépendance de ce pays. Les crédits du Ministère des Rapatriés ont été adoptés.

M. Lachèvre, rapporteur spécial pour les *crédits de la Marine marchande*, a ensuite développé son rapport. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 502.901.370 F, en augmentation de plus de 46 millions sur les crédits de 1964. Les augmentations de crédit visent notamment les services maritimes d'intérêt général, assurés par la Compagnie générale transatlantique et par la Compagnie des Messageries maritimes, et l'Etablissement national des Invalides de la marine ; les crédits de paiement des dépenses en capital s'élèvent à 259.110.000 F, en augmentation de 3.348.000 F par rapport à l'année précédente. Ces dépenses concernent notamment les établissements d'enseignement maritime, l'équipement des services de l'inscription maritime, l'aide à la construction navale, le programme d'adaptation de l'industrie des pêches maritimes, les subventions d'équipement aux sociétés de sauvetage. La commission a examiné l'article 51 du projet de loi de finances relatif à l'ouverture d'autorisations de programme au titre de l'aide à la construction navale, l'objet de cet article étant de réduire le coût de la construction navale.

Le rapporteur a ensuite fait part à la commission des observations auxquelles il avait pu se livrer lors d'une mission d'information au Japon, sur l'essor de la construction navale dans ce pays. Les commandes en 1963 y étaient de 3.800.000 tonnaux de jauge brute, dont 60 p. 100 pour l'exportation. Ce développement de la construction navale japonaise est dû tant à des différences de prix qu'à une large politique du crédit.

Après des interventions de MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Portmann et Bardol, ce dernier intervenant au sujet de l'aide en faveur de la pêche, les crédits de la Marine marchande ont été adoptés.

**Mercredi 4 novembre 1964.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance*, M. Armengaud a présenté à la commission son rapport sur le *budget de la Coopération*, en réduction de 7,7 p. 100 sur l'année précédente ; cette réduction affecte pour 4 p. 100 les dépenses ordinaires

et pour 35,5 p. 100 les dépenses d'équipement, les autorisations de programme étant en diminution d'environ 19 p. 100. La réduction des crédits est plus importante que les chiffres ne le font apparaître du fait de diverses mesures de transfert. Le rapporteur a analysé d'une part les dépenses qui représentent le coût des services du ministère, et d'autre part celles qui représentent le montant de la coopération et qui, pour la plupart, transitent par le fonds d'aide et de coopération.

Concernant l'aide et la coopération, le rapporteur a analysé les différents chapitres, notamment le chapitre 41-41 « Aide et concours divers » en matière de dépenses d'assistance technique en personnel et de concours financiers aux budgets locaux ; le montant des subventions d'équipement est en net retrait sur l'année précédente.

Après l'analyse du budget, le rapporteur spécial a commenté l'ensemble de la politique de coopération. La proportion de l'aide par rapport au produit national brut a diminué, sans que pour autant la France ait cessé d'être le pays industrialisé qui consacre au développement économique des pays pauvres la somme par habitant la plus élevée.

Les dépenses de la coopération diminuent en matière d'aide bilatérale ; la politique française tend à accroître les aides multilatérales du type F. E. D. O. M., par opposition à l'aide multilatérale internationale très imparfaitement distribuée.

Après l'exposé du rapporteur, sont intervenus MM. Coudé du Foresto sur les crédits de l'Agence pour la sécurité, l'exploitation et le contrôle de la navigation aérienne (A. S. E. C. N. A.) et sur les difficultés de la constitution d'Air-Union ; Louvel sur l'assistance technique aux armées nationales des Etats africains et malgache ; Alex Roubert, président, sur le maintien de l'influence culturelle de la France ; Edouard Bonnefous sur la nécessité d'orienter l'aide vers un multilatéralisme compatible avec le maintien d'une aide bilatérale technique et culturelle.

Le rapport de M. Armengaud a été adopté.

M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial pour *le cinéma*, a développé son rapport. La situation de cette industrie continue de se dégrader, le nombre des spectateurs ne cessant de diminuer ; par ailleurs, l'activité des studios est en régression constante ; le cinéma est affecté d'une crise permanente dont la cause réside dans les structures mêmes de l'industrie cinématographique ; cette crise est particulièrement apparente dans le secteur de l'exploitation, dont l'équipement n'est plus adapté à notre époque ; dans le secteur de la distribution, une nécessaire concentration permettrait une réduction des frais généraux ; quant aux producteurs de films, ils ne semblent pas se



soucier suffisamment des possibilités de débouchés. Une aide financière au cinéma pourrait revêtir soit la forme d'un soutien par voie de prêts ou de subventions, soit la forme d'un allègement de charges par une diminution de la fiscalité. Après des interventions de MM. Alex Roubert, président, et Paul Chevallier, les conclusions du rapporteur ont été adoptées.

M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur le *budget de l'Information*, les crédits d'intervention de ce ministère représentant 96 p. 100 de la masse du budget. Le rapporteur a notamment mis l'accent sur les crédits prévus pour le Fonds culturel, en majoration de 667.000 francs sur 1964, cette majoration étant destinée, d'une part, à permettre le transport par avion de la presse à destination de certains pays comme le Canada et, d'autre part, à intensifier l'action du fonds en Afrique.

Après l'adoption des crédits de l'Information, M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial, a présenté un rapport sur les documents comptables et budgétaires de l'*Office de Radiodiffusion-Télévision française* ; il a tout d'abord analysé les comptes provisoires pour l'année 1964, le budget pour 1964 devant accuser un déficit de l'ordre de 145 millions ; le rapporteur spécial a ensuite présenté les prévisions de recettes et de dépenses pour 1965, le déficit prévu demeurant du même ordre que pour l'année précédente ; il a ensuite évoqué le problème de l'introduction éventuelle de la publicité à la télévision. Après l'exposé du rapporteur spécial, sont intervenus MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Alex Roubert, président, Fléchet et Armengaud.

*Au cours d'une seconde séance*, la commission a tout d'abord adopté un amendement à l'article 24 du projet de loi de finances tendant à opérer un blocage de 1.000 millions de francs sur les dépenses de divers budgets. Les crédits pourront ensuite être débloqués au profit d'autres ministères.

M. Maroselli, rapporteur spécial, a ensuite présenté l'exposé d'ensemble sur les *dépenses militaires*. Le budget de 1965 correspond à la première année d'application de la deuxième loi-programme d'armement que le Parlement doit examiner prochainement. Néanmoins, il s'agit essentiellement d'une reconduction des mesures votées pour 1964. Les autorisations de programme du titre V sont en diminution de 1.109 millions de francs. On enregistre un accroissement de 980 millions de francs des crédits de paiement qui sont, au total, de 10.427 millions pour le fonctionnement et de 10.378 millions pour l'équipement. Cette quasi-égalité des deux catégories de crédits est une caractéristique récente du budget militaire. La progression

d'une année sur l'autre ralentit : 5,3 p. 100 en 1965 contre 6,9 p. 100 pour l'ensemble du budget et 7 p. 100 en 1964. La part des dépenses militaires passe de 23 à 22,5 p. 100 du budget du pays.

Une économie importante proviendra de la continuation de la réduction des effectifs. D'autre part, le prêt du soldat est porté de 30 à 50 centimes par jour. Le rapporteur spécial souhaite qu'il soit, dès l'an prochain, porté à 1 F.

En ce qui concerne les dépenses en capital, le fait que la loi-programme ne soit pas encore votée par le Parlement laisse planer une certaine incertitude sur le contenu définitif du budget d'équipement de 1965. Celui-ci demeure, toutefois, caractérisé par le maintien de l'effort financier principal sur la force nucléaire stratégique et par un ralentissement des fabrications de matériels classiques. De plus en plus, la protection de notre pays est presque uniquement basée sur les moyens nucléaires.

Il est regrettable que la constitution de cette force nucléaire ne s'accompagne pas de la mise en place d'un système efficace de protection de la population civile. En outre, il faut souligner que l'utilisation de cette force requiert l'existence d'environnements pour lesquels la France reste tributaire des autres puissances de l'O. T. A. N.

M. Colin a exprimé sa profonde inquiétude devant l'orientation actuelle de la politique militaire qui sacrifie de plus en plus l'armement classique au profit de la force nucléaire. MM. Alex Roubert, président ; Courrière, Edouard Bonnefous et Marcel Pellenc, rapporteur général, sont également intervenus sur ce problème.

M. Maroselli a ensuite présenté son rapport spécial sur les crédits de la section Forces terrestres. Cette section ne comporte aucune dotation financière relative à la force de frappe, ce qui explique, sans doute, qu'elle subisse les plus importantes compressions d'effectifs et de crédits. Elle disposera, en 1965, de 5.836 millions de francs de crédits de paiement, soit 315 millions de moins qu'en 1964. Les autorisations de programme pour l'équipement seront de 1.377 millions, soit une diminution de plus de 1.000 millions sur 1964. L'importance relative du budget des Forces terrestres à l'intérieur du budget militaire est, par suite, en décroissance : 28 p. 100 des crédits de paiement et 13 p. 100 des autorisations de programme contre respectivement 31 p. 100 et 20 p. 100 en 1964.

En ce qui concerne les effectifs, la revalorisation des primes d'engagement et de rengagement qui a favorisé le recrutement en 1964 sera reconduite en 1965.

Les crédits de paiement pour les études et l'infrastructure bénéficient d'un certain accroissement. Par contre, les crédits pour les fabrications font l'objet de compressions. Un effort financier est réalisé pour les munitions et les transmissions, mais la dotation pour les véhicules de combat est insuffisante malgré l'urgence et l'achèvement du char moyen de 30 tonnes. Dans l'ensemble, l'objectif du Gouvernement de mettre sur pied une armée de terre peu nombreuse mais équipée du matériel le plus moderne semble ne pas devoir être atteint sur le second point.

M. Colin est intervenu pour insister sur le caractère regrettable de cette sensible diminution du budget de l'armée de terre.

Au nom de M. Berthoin, rapporteur spécial, empêché, M. Maroselli a présenté le rapport sur la Section commune. Les crédits de cette section sont en augmentation de 554 millions sur 1964, correspondant à une diminution des dépenses ordinaires de 239 millions qui est plus que compensée par un accroissement des dépenses en capital de 794 millions.

90 p. 100 des autorisations de programme sont affectées aux études, recherches et prototypes, ce qui représente 4.173 millions. Sur cette somme, 3.825 sont destinés aux études spéciales et se répartissent en 2.228 millions pour les études sur l'atome, contre 3.360 en 1964; en 762 millions contre 627 pour les études sur les engins et 835 millions pour les centres d'expérimentation nucléaire. Ce dernier crédit concerne essentiellement le Centre d'expérimentation du Pacifique, dont les très importants travaux d'installation sont assurés sous la responsabilité du Ministère des Armées et du Commissariat à l'Energie atomique. Il n'est pas possible, actuellement, de chiffrer avec précision les dépenses réelles que la France devra supporter. La seconde loi-programme devrait permettre d'y voir plus clair.

La gendarmerie, qui est gérée par la Section commune, subira une réduction d'effectifs de 2.000 hommes en 1965, ce que ne justifie pas le développement considérable de la circulation routière notamment. Les lenteurs dans l'édification de nouveaux casernements pour la gendarmerie sont particulièrement regrettables.

Le service de santé, également géré par la Section commune voit, comme l'ensemble des armées, ses effectifs diminuer sensiblement. Les dépenses pour l'infrastructure sanitaire, bien qu'en accroissement pour les autorisations de programme, sont en diminution pour les crédits de paiement.

Les problèmes des effectifs et des casernements de la gendarmerie ont donné lieu à des interventions de MM. Paul Chevallier, René Dubois, Alex Roubert, président, et Richard.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial, sur le budget de la section Air. Les dépenses ordinaires ne représentent plus que 46 p. 100 des crédits de ce budget au lieu de 56 p. 100 en 1961. La progression corrélative des dépenses en capital traduit à la fois l'effort de modernisation et le coût élevé des investissements à réaliser.

En ce qui concerne l'utilisation de la force de frappe, la France est en train de se constituer une arme stratégique, mais ne dispose pas encore d'armes nucléaires tactiques dont l'emploi est plus probable en cas de conflit et qui impliquent l'existence d'un armement classique actuellement négligé cependant.

Les effectifs de la section Air sont d'environ 12.000 hommes. Il est à souligner que les soldes des personnels techniques restent largement inférieures aux salaires privés, malgré la création de primes de rengagement et les primes d'alertes opérationnelles.

La dotation 1965 pour l'entretien du matériel permettra à peine le maintien du rythme de 12 heures, tout juste suffisant pourtant, pour l'utilisation des appareils.

Les crédits du titre V comportent 2.924 millions d'autorisations de programme, soit une diminution de 3,8 p. 100, et 2.499 millions de crédits de paiement, soit une hausse de 11,6 p. 100.

La situation demeure préoccupante pour les moteurs d'avion, que la France doit souvent acheter à l'étranger, et pour l'équipement électronique, à cause du nombre trop élevé d'entreprises qui nuit à la concentration des moyens. L'insuffisance de l'effort dans le domaine des études et de la recherche risque de compromettre l'avenir.

M. Alric a présenté, au nom de M. Colin, rapporteur spécial, empêché, le budget annexe du service des Poudres. Les crédits sont en augmentation notamment pour les études, les recherches et les dépenses de premier établissement. Cette augmentation traduit l'importance donnée à la force nucléaire.

M. Alric, rapporteur spécial, a également présenté son rapport sur le budget annexe du service des Essences qui se caractérise par une augmentation des dépenses d'exploitation et des dépenses en capital. On enregistre toutefois une diminution des crédits pour les études et les recherches.

M. Courrière, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget de la section Marine. Ce budget représente 3.308 millions de crédits de paiement et 1.992 millions d'autorisations de programme, soit une hausse respective de 13,4 p. 100 et 7,5 p. 100 par rapport à 1964.

Les effectifs seront, en 1965, de 71.139 hommes, en diminution de 3.861 hommes. Cette réduction porte essentiellement sur les personnels non-officiers.

Des mesures strictes d'économie ont été rendues nécessaires par l'insuffisance des crédits pour l'entretien de la flotte.

Les dépenses du titre V concernent soit l'achèvement de travaux résultant du premier programme d'équipement, soit le démarrage d'un petit nombre de travaux nouveaux devant figurer au prochain programme.

En ce qui concerne le plan de charge des arsenaux, l'activité de l'ensemble des ports et établissements semble devoir être satisfaisante en 1965 et probablement en 1966. L'avenir est moins assuré pour les années suivantes et dépend des programmes qui seront adoptés. Le projet de réorganisation des arsenaux devra s'attacher à dissiper le malaise qui règne au sein des populations ouvrières des ports.

Le budget de la section Marine apparaît, dans l'ensemble, comme un budget d'attente, aussi bien pour les dépenses ordinaires que pour celles en capital.

M. Richard, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur les crédits du Secrétariat général de la Défense nationale, du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage et du Groupement des contrôles radio-électriques. Ces crédits ne comportent pas de modifications importantes par rapport à 1964.

La commission a adopté les rapports présentés au cours de cette seconde séance, ainsi que les budgets correspondants et les articles 28, 29, 52, 70 et 71.

**Judi 5 novembre 1964.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a procédé à l'audition de M. Maziol, Ministre de la Construction.

M. Bousch, rapporteur spécial du budget de ce ministère, a tout d'abord posé un certain nombre de questions relatives aux compressions d'effectifs dans les services extérieurs et au problème du reclassement qui en découle ; au rôle de la bourse d'échange de logements ; au logement des fonctionnaires ; à l'aménagement des lotissements défectueux et des îlots insalubres ; aux subventions pour espaces verts.

Sur un plan plus général, le rapporteur spécial s'est interrogé sur le délai nécessaire pour réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande de logements. Abordant ensuite les problèmes du financement de la construction, il a évoqué les points suivants : le plafonnement des crédits du Crédit foncier pour les prêts ; la révision des mesures d'incitation à l'investissement privé ; les résultats des nouvelles sociétés immobilières d'inves-

tissements. Il a enfin questionné le ministre sur le développement des résidences secondaires ; sur les goulots d'étranglement créés par la rareté de la main-d'œuvre et des terrains ; sur l'avenir des zones d'aménagement différé.

M. Garet a demandé que le ministre fasse le point de la réparation des dommages de guerre et M. de Montalembert a évoqué l'effort qui reste à faire en matière d'habitat rural.

Répondant à toutes ces questions, le ministre a souligné que le Gouvernement entend accroître le nombre des logements construits sans désorganiser le marché immobilier et dans la mesure permise par les moyens disponibles. Deux problèmes sont fondamentaux : celui de l'industrialisation de la construction et celui des terrains. Les objectifs que le IV<sup>e</sup> Plan prévoyait pour la fin de 1965 seront en fait dépassés dès 1964. L'industrie du bâtiment est en pleine expansion puisqu'il y a, en 1964, 8 à 10 p. 100 d'ouvertures de chantiers de plus qu'en 1963.

Depuis la fin de 1963, les aides financières de l'Etat sont réservées aux catégories modestes et interdites aux spéculateurs. Afin de ne pas défavoriser la catégorie qui se trouve immédiatement au-dessus du plafond de ressources fixé pour l'attribution de ces aides, qui comprend notamment les cadres et qui ne peut se permettre d'emprunter dans le secteur privé, un programme de 14.000 immeubles à loyer normal (I. L. M.) est prévu pour 1965.

Le recours au financement privé pour l'accession à la propriété sera favorisé par une réforme du régime des hypothèques qui faciliterait la transmission des titres de créance entre particuliers. Toutefois, l'Etat poursuivra son effort en faveur de la construction sociale en construisant 140.000 H. L. M., y compris les 14.000 I. L. N. Si l'on ajoute à ce chiffre les 124.000 logements financés par des primes et des prêts et les 76.000 qui le seront par des primes sans prêts, c'est un total de 340.000 logements qui seront aidés par l'Etat en 1965. Avec les 50.000 logements prévus sans aide de l'Etat, on arrive au chiffre de 390.000 logements en 1965.

Le ministre a ensuite souligné que sans une réforme profonde des méthodes et des techniques de l'industrie du bâtiment, la pénurie de main-d'œuvre s'aggraverait. Il faut donc accélérer l'industrialisation de ce secteur, et notamment développer la normalisation, ce qui aura, en outre, l'avantage de permettre une réduction des coûts.

Les problèmes fonciers sont très difficiles à résoudre. Il apparaît que les Z. U. P. ont parfois contribué à geler les terrains à bâtir. Le bail à construction devrait apporter des améliorations sensibles dans ce domaine.

En ce qui concerne le fonctionnement du Ministère de la Construction, le ministre a indiqué que le personnel était désormais doté de statuts. La bourse d'échange de logements voit son activité croître et elle ouvre des succursales en province.

Le chiffre de 2.000 logements prévus en 1965 pour les fonctionnaires ne concerne pas l'ensemble de la fonction publique. Il exclut notamment les personnels des armées et des postes et télécommunications. D'autre part, un certain nombre de logements est réservé aux fonctionnaires dans les H. L. M.

Les lotissements défectueux ne disposant pas d'une viabilité suffisante sont en diminution. La suppression des lots insalubres sera accélérée grâce au doublement des programmes sociaux de relogement (P. S. R.) et à la loi sur les « bidonvilles ».

Malgré la stabilité des effectifs du personnel du Ministère de la Construction, le nombre des permis de construire délivrés a beaucoup augmenté. Il est prévu d'instituer des commissions départementales permanentes du permis de construire qui regrouperaient tous les services intéressés, ce qui accélérerait la délivrance des permis. Il faut éviter que de trop fréquentes modifications des plans d'urbanisme ne freinent l'effort de construction.

Les sociétés immobilières d'investissement ont déjà réalisé ou mis en chantier plus de 36.000 logements. Les résidences secondaires sont incluses dans le nombre des 50.000 logements non aidés. Elles répondent à un besoin pour l'habitant des villes, notamment pour celui des grands ensembles. Un groupe de travail permanent a été constitué au Ministère de la Construction pour étudier les problèmes de l'habitat rural. La question des dommages de guerre devrait être à peu près réglée en 1965.

Après cet exposé du ministre, M. Chochoy a évoqué la rigueur excessive de la commission des dommages de guerre. Le nombre des logements achevés, a-t-il souligné, après avoir été en recul de 1959 à 1962, s'est accru jusqu'à 360.000 en 1964, ce qui ne représente qu'une hausse moyenne de 2 p. 100 par an depuis 1959. Si l'on considère les mises en chantier, on constate que la construction H. L. M. n'a pas réalisé de gros progrès depuis 1958. M. Chochoy a également traité les problèmes de la répartition des tranches opératoires ; des sociétés d'investissements immobiliers ; des prêts du Crédit foncier ; de l'habitat rural ; du nombre des terrains disponibles pour la construction et de leur prix excessif.

M. Raybaud a exprimé la crainte que l'article 8 de la loi de finances pour 1964 et son décret d'application ne donnent pas

tous les résultats escomptés. Il a également demandé au ministre de revoir la réglementation en matière d'espaces verts qui s'applique dans quatre départements du Sud-Est.

M. Maroselli est intervenu à propos des règles appliquées pour l'attribution des crédits et des primes à la construction aux départements. M. Descours Desacres a évoqué les problèmes de l'allocation logement et de l'insuffisance des crédits affectés aux zones rurales. M. René Dubois a traité des matériaux préfabriqués et des résidences secondaires. M. Kistler a parlé du montant des primes et des prêts, de l'accession à la propriété des cadres s'installant en province et de la nouvelle réglementation envisagée pour les prêts hypothécaires. M. Driant a abordé les questions relatives à l'utilisation des crédits du F. N. A. F. U. et aux sociétés d'équipement.

*Au cours d'une seconde séance*, la commission a examiné le rapport de M. Bousch sur le *budget de la Construction*. Après des observations, consécutives à l'audition du ministre, formulées par MM. Chochoy, Coudé du Foresto et Driant, la commission a adopté, outre les crédits qui lui étaient soumis, les articles 37, 40 (pour la partie concernant la construction), 41, 42, 50 et 59, ainsi que les articles additionnels introduits par l'Assemblée Nationale. Le rapport de M. Bousch a été adopté sans modification.

La commission a ensuite entendu et adopté le rapport sur les *crédits des Affaires économiques*, qui lui a été présenté par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, en remplacement de M. Desaché. Le rapport est limité aux interventions publiques dans le domaine économique, relatives au commerce extérieur, d'une part, et à l'expansion économique française à l'étranger, d'autre part.

Concernant le commerce intérieur, trois catégories d'actions sont à noter : l'encouragement aux recherches dans le domaine commercial, l'assistance technique au commerce et à l'enseignement commercial, l'aide à certaines organisations de consommateurs. Concernant l'expansion économique à l'étranger, des modifications de crédit portent sur les subventions pour l'expansion économique à l'étranger, les garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers et la subvention à l'Institut international des classes moyennes.



**Vendredi 6 novembre 1964.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a entendu M. Christian Fouchet, Ministre de l'Education nationale sur les crédits de son département ministériel. Le caractère le plus évident du budget de ce département est l'importance de la progression des crédits, qui passent de 13 milliards 725.443.555 F pour 1964 à 15.693.113.711 F pour 1965. L'augmentation des crédits résulte de plusieurs facteurs : la reconduction en année pleine des crédits de 1964, l'évolution des effectifs scolaires et universitaires, l'amélioration des conditions de l'enseignement, l'ajustement aux besoins des dépenses de l'enseignement privé et, enfin, les réalisations en matière d'équipement.

Le ministre a enfin précisé que la rentrée scolaire s'était déroulée dans des conditions moins difficiles que l'année passée. Le ministre a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées.

M. Métayer, rapporteur spécial pour l'Education nationale, a interrogé le ministre sur l'extension de la gratuité des fournitures scolaires aux élèves des collèges d'enseignement général, étant appuyé sur ce point par M. Houdet, sur le taux des primes de recherche de l'enseignement supérieur, sur le nombre des bourses attribuées et sur le blocage d'une partie des crédits prévus pour 1964. M. Richard, rapporteur spécial pour la Jeunesse et les Sports, évoquant la préparation de nos athlètes aux Jeux olympiques de Tokyo, a suggéré la création d'établissements universitaires spécialisés. M. Coudé du Foresto a déploré le déficit de notre balance en matière grise avec l'étranger ; appuyé par MM. Garet et Houdet, il a demandé des précisions sur la réforme de l'enseignement. MM. Portmann, Maroselli et Marrane ont montré les difficultés rencontrées par les collectivités locales en matière de constructions scolaires. MM. Paul Chevallier et Bousch ont souligné combien les besoins en main-d'œuvre, nécessitant une orientation judicieuse des enfants, étaient impérieux ; M. Bousch, appuyé par M. Kistler, a encore questionné le ministre sur le développement nécessaire des écoles maternelles ; M. Kistler a signalé au ministre le non-paiement des bourses aux résidents français à l'étranger ; et M. Alex Roubert, président, a interrogé le ministre sur la création d'une académie et d'un centre hospitalier universitaire à Nice, sur les résultats de l'intégration des militaires dans le corps enseignant et sur l'équipement sportif de notre pays.

Après avoir répondu aux questions qui lui avaient été posées, le ministre a donné des précisions sur la réforme de l'enseignement actuellement en cours d'élaboration.

Au cours d'une seconde séance, M. Métayer, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur les crédits de l'Education nationale. Ce budget est en progression de 14,3 p. 100 d'une année sur l'autre, à raison de 16,4 p. 100 pour les dépenses de fonctionnement et 7,4 p. 100 pour les dépenses d'investissement. Le budget représentera 13,4 p. 100 du budget de l'Etat, la « règle d'or du sixième » prônée par Jules Ferry ne sera donc pas encore atteinte en 1965 ; les dépenses d'enseignement n'atteindront pas 4 p. 100 du produit national et viendront loin derrière les dépenses militaires.

Concernant le budget de fonctionnement, le supplément de crédit de 1.833 millions de francs par rapport à 1964 comprend pour 70 p. 100 des mesures acquises et pour 30 p. 100 des mesures nouvelles.

Sur les 25.623 emplois à créer en 1965, 16.310 concernent le personnel enseignant, le nombre de postes créés représentant 3,6 p. 100 de l'effectif total des maîtres. Le rapporteur a souligné que, sur le plan qualitatif, le recrutement pouvait poser certains problèmes. Concernant les services « logistiques », la structure de l'administration centrale a fait l'objet de nouvelles réformes : un secrétariat général a été créé, le découpage en directions et services de l'administration centrale a été remanié. Concernant les interventions publiques, les mesures nouvelles se répartissent essentiellement en aide à l'enseignement privé, ramassage scolaire et bourses.

S'agissant du budget d'équipement, le volume des autorisations de programme ne progresse que de 6,5 p. 100 ; on relève un taux négatif pour le premier degré, le Gouvernement a visé trop bas en matière de recherche et en matière d'enseignement supérieur ; par contre, le second degré a été mieux traité.

Le rapporteur a enfin donné des indications concernant l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan : pour l'ensemble des opérations du ministère, le Gouvernement estime que ce plan a été réalisé à 91,6 p. 100 ; en utilisant les variations du coût de la construction, on aboutit à 87 p. 100.

Après des observations de MM. Alex Roubert, Courrière et Marrane, la commission a adopté les crédits qui lui étaient soumis, ainsi que l'article 60 du projet de loi de finances concernant l'aménagement du régime de l'allocation scolaire, dans le texte voté par l'Assemblée Nationale.

M. Richard, rapporteur spécial pour la Jeunesse et les Sports, a ensuite présenté son rapport. Les crédits ont progressé d'une année sur l'autre de 29,2 p. 100, dont 13,1 p. 100 pour les dépenses ordinaires et 91,7 p. 100 pour les dépenses en capital : le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports a donc été

exclu de la liste des administrations contraintes de pratiquer une politique d'austérité. Le rapporteur s'est félicité d'une telle attitude, le domaine sportif ayant été trop longtemps négligé.

Le rapporteur a proposé le rétablissement d'un crédit de 5.000 F qui avait été supprimé par l'Assemblée Nationale, correspondant à la subvention versée à la F. S. G. T. Après intervention de M. Marrane, le rétablissement du crédit a été approuvé par la commission.

Dans le budget de fonctionnement, 48,8 millions de crédits supplémentaires se partagent en mesures acquises et en mesures nouvelles. Dans le budget d'équipement, les dotations des crédits de paiement sont nettement supérieures à celles de 1964.

Les réalisations par rapport aux prévisions initiales du Plan sont chiffrées à 89,7 p. 100. En conclusion, le rapporteur spécial, dressant un bilan des Jeux olympiques de Tokyo, a rendu hommage aux dirigeants qui ont encadré la délégation française et aux athlètes qui la composaient.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL,  
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mercredi 4 novembre 1964.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a nommé :

— M. Nayrou rapporteur de la proposition de loi (n° 17, session 1964-1965) de M. Yvon tendant à la réouverture de certains délais prévus par la loi n° 53-89 du 7 février 1953 tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires ;

— M. Fosset rapporteur de la proposition de loi (n° 18, session 1964-1965) de M. Coutrot tendant à modifier l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 47-1733 du 5 septembre 1947 concernant la composition du Conseil général de la Seine.

COMMISSION SPECIALE  
CHARGE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI  
PORTANT REFORME DU CODE DES PENSIONS CIVILES  
ET MILITAIRES

**Judi 5 novembre 1964.** — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission s'est réunie pour examiner les amendements au projet de loi (n° 3, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée Nationale, portant réforme du Code des pensions civiles et militaires de retraite.

Ont été rejetés les amendements suivants :

- n° 83 de M. Longchambon et 40 de M. Bossus (art. L. 1) ;
- n° 43 de M. Bossus (art. L. 14) ;
- n° 74 de M. Carrier, 46 et 47 de M. Bossus (art. L. 23) ;
- n° 51 de M. Bossus (art. L. 49) ;
- n° 36 de M. Bossus (art. 4) ;
- n° 38 de M. Bossus (art. 6 bis) ;

La commission a décidé qu'elle s'en remettrait à la sagesse du Sénat pour les amendements suivants :

- n° 72 de M. Bossus (art. L. 1) ;
- n° 75, 76 et 41 de M. Bossus (art. L. 4) ;
- n° 42 et 73 de M. Bossus (art. L. 11) ;
- n° 55 de M. Poher, 84 de M. Tournan et 44 de M. Bossus (art. L. 14) ;
- n° 60 de M. Monteil (art. L. 15) ;
- n° 61 de M. Abel-Durand (article additionnel L. 19 bis) ;
- n° 35 de M. Bossus (art. 2) ;
- n° 37 de M. Bossus, 69 de M. Abel-Durand et 82 de Mme Cardot (articles additionnels nouveaux).

La commission a décidé de donner un avis favorable aux amendements suivants :

- n° 71 de M. Monteil (art. L. 7) ;
- n° 58 de M. Raybaud (art. L. 8) ;
- n° 59 de M. le général Ganeval (art. L. 11) ;
- n° 62 de M. le général Ganeval (art. L. 24) ;
- n° 81 de Mme Cardot (art. L. 45) ;
- n° 52 de M. Bossus (art. L. 49) ;
- n° 63 de M. le général Ganeval (art. L. 60) ;
- n° 78 de M. Boulangé (art. L. 83) ;
- n° 54 de M. Bossus (art. L. 87) ;
- n° 65 de M. Chochoy (art. 3) ;
- n° 79 de Mme Cardot et 56 de M. Armengaud (art. 4) ;
- n° 66 et 67 de M. Boulangé (art. 6 bis) ;
- n° 77 de M. Plait (article additionnel) ;
- n° 68 de M. Monteil et Mme Cardot (article additionnel 8 bis nouveau) ;
- n° 39 de M. Bossus (article additionnel nouveau) ;
- n° 57 de M. Armengaud et 70 de M. le général Ganeval (articles additionnels).

**Vendredi 6 novembre 1964.** — *Présidence de Roger Menu, président.* — La commission a poursuivi l'examen des amendements au projet de loi.

Elle a adopté à l'article L. 85 un amendement rectifié présenté par le rapporteur, M. Lagrange, tendant à permettre aux orphelins le cumul de plusieurs pensions.

Après un échange de vues, auquel ont participé le président, Mme Cardot, MM. Lagrange et Monteil, la commission a décidé de donner un avis favorable à un amendement du Gouvernement présenté à l'article L. 54, relatif aux conditions dans lesquelles peuvent être revisées les pensions et les rentes viagères d'invalidité en cas d'erreur de droit.

Elle a adopté un article 6 *ter* (nouveau) concernant la réduction de l'âge exigé pour l'entrée en jouissance immédiate d'une pension.

Elle a décidé de demander une seconde délibération sur l'article L. 11, afin de réserver aux bonifications pour services aériens et sous-marins les modalités de prise en compte faisant l'objet de l'amendement n° 85 adopté en première lecture.